



PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE

**16^e réunion du Groupe de Travail 1 du CCPL
Stocks de grands migrateurs et leurs organisations régionales de pêche**

Mercredi 11 mars 2015 de 9 h à 13 h

Martin's Central Park Hôtel, Boulevard de Charlemagne 80, Bruxelles

**Président : M. Goujon
Vice-président : J. Morón**

1. Bienvenue et absences

Le Président souhaite la bienvenue à tous les participants et présente les excuses des membres suivants :

La liste des participants est incluse comme document annexe.

2. Approbation du procès-verbal de la 15^e réunion du GT1 tenue le 15 octobre 2014 à Bruxelles

Le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2014 est approuvé sans qu'aucun commentaire supplémentaire ne soit ajouté.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé après la modification du point 5 où la question de la mise à jour sur les DCP sera abordée comme un sujet spécifique.

Par ailleurs, le Président suggère d'inclure de façon habituelle dans l'ordre du jour un point pour que les membres puissent informer brièvement sur des réunions externes au CCPL, en rapport avec le thon, auxquelles ils ont participé, afin de partager l'information avec le groupe et communiquer le calendrier des prochaines réunions.

Cette proposition du Président est adoptée par les membres comme Action.

4. CTOI

- **Recommandation du Comité scientifique : évaluation des stocks et des DCP**
- **Résultats de la réunion de coordination**

Le représentant de la Commission européenne, M. Seppo Nurmi, expose les résultats du Comité scientifique de la CTOI, qui s'est réuni au mois de février. En ce qui concerne les principales espèces tropicales de thon, l'état des stocks s'avère positif et il est estimé qu'il n'y a pas de surpêche. Le Comité scientifique insiste sur l'urgence de recueillir plus de données sur d'autres espèces dont l'état demeure inconnu comme le requin marteau ou le listao.

En outre, le Comité scientifique soutient la recommandation de l'UE d'interdire la découpe des ailerons de requin et il a aussi élaboré un avis pour créer un groupe de travail mixte spécifique *ad hoc* sur les DCP.

M. Goujon indique qu'il était présent au Comité scientifique de la CTOI. Un des principaux points abordés a été la décision de créer un groupe de travail sur les DCP puisque cette question sera très importante tout au long de cette année. En particulier, il est prévu de tenir plusieurs ateliers de travail de même nature au sein d'autres ORP. D'autre part, il informe qu'il existe un groupe de travail parallèle, créé par la Commission européenne et l'ICCAT, qui se réunira le 10 et le 11 mai prochains.

M. García souhaite connaître l'objectif et la portée de ce groupe de travail sur la question des DCP, en particulier, en ce qui concerne la formulation de recommandations spécifiques sur les aspects de gestion des DCP.

M. Nurmi répond que le but de ce groupe de travail vise à élaborer un avis pour la Commission de la CTOI concernant les possibles mesures sur la gestion des DCP. Il indique qu'il lui semble positif qu'il existe une coordination avec le groupe de l'ICCAT et qu'il serait souhaitable qu'ils puissent coopérer pour d'autres ORP comme celle du Pacifique occidental (WCPFC).

M. Goujon estime qu'il serait plus efficace de compter sur un même groupe d'experts qui puisse participer systématiquement à toutes les réunions des différentes ORP.



M. Morón pense qu'il faut prendre en considération les particularités et les différences entre les approches méthodologiques et la typologie des flottes dans les différents océans afin d'éviter une homogénéisation excessive, comme il avait été le cas avec le « processus de Kobe ».

Il estime aussi qu'il faut demander à l'ICCAT de former au plus vite un groupe de travail et croit qu'il faudrait aussi en créer un au sein de la CTOI.

M. Nurmi rappelle que la priorité du Commissaire se focalise sur la gouvernance internationale des océans. La coopération transfrontalière entre les ORP fait donc partie de ce programme. Il précise que Mme Martini est la personne de contact de la Commission européenne pour toute question concernant les DCP et ils espèrent qu'elle pourra participer à toutes les réunions sur ce sujet.

En ce qui concerne la réunion annuelle de la CTOI, il explique qu'elle se tiendra à Busan (Corée du Sud) au mois d'avril. La priorité principale de la Commission est d'améliorer et renforcer la conformité avec cette norme, ainsi que d'augmenter la qualité des données scientifiques. Ils doivent aussi analyser en profondeur les avis du Comité scientifique.

En outre, il souligne qu'ils vont remettre sur la table la proposition sur la politique des ailerons attachés. Ils ne vont pas présenter cette année des propositions indépendantes pour la protection des différents requins car ils vont demander dans un paragraphe de cette proposition d'obtenir plus d'information par le biais des différents mécanismes de recueil de données sur les requins comme, par exemple, pour le requin marteau et le requin blanc. En attente d'un accord final, un amendement sur les objectifs annuels des points de référence transitoires va être présenté et il va être proposé d'inclure une stratégie de rendement maximal durable (RMD) et une stratégie de gestion sur la base des recommandations du Comité scientifique.

Par ailleurs, il existe aussi une proposition pour la conservation des espèces en danger, basée sur les thons. Elle envisagera d'améliorer l'état des stocks car certains se trouvent dans une très mauvaise situation comme dans les cas du marlin bleu et du makaire noir.

Il serait très difficile d'introduire une résolution contraignante à cet égard, mais il sera recommandé aux opérateurs de pêche de libérer les captures de ces espèces.

Une autre proposition plus polémique est celle des DCP qui repose sur la recommandation du Comité scientifique. L'idée consiste à créer un groupe de travail qui élabore des recommandations claires sur les mesures de gestion permanentes concernant cette question. Ils débattent depuis longtemps la limitation du nombre de DCP. Maurice suggère de limiter entre 100 200 et 400 le nombre de DCP par bateau, alors que Seychelles estime qu'il faudrait 550 DCP par navire, cette proposition étant plus en accord avec celle de la Commission.

Ce chiffre pourrait être utilisé comme référence quand le groupe de travail émettra un avis fixant une limite définitive par bateau.

M. Nurmi souligne les problèmes potentiels sur les questions du suivi et du contrôle et M. García indique que certaines entreprises européennes envisagent déjà d'utiliser des services de localisation par satellite, des bouées avec des dispositifs de géolocalisation ou des observateurs électroniques avec des caméras embarquées, entre autres. Des codes de bonnes pratiques pourraient être établis dans ce sens et d'autres flottes pourraient être invitées à suivre cette voie. Il est aussi demandé aux parties prenantes de montrer leur volonté politique.

ACTIONS :

- **Les membres du GT1 du CCPL enverront des observations par le biais du Secrétariat à la coordinatrice de la Commission dans la CTOI, Mme Martini, et le Secrétariat suivra de près les débats au sein des groupes de travail sur les DCP des différentes ORP (CTOI, ICCAT et WCPFC). Toute recommandation sur la gestion provenant de ces groupes devra avoir une base scientifique claire et il devra exister un certain niveau de coordination entre les groupes de travail des différentes ORP.**
- **Le CCPL sera attentif aux propositions de l'UE sur l'interdiction de la découpe des ailerons des requins et les décisions des ORP à cet égard.**

5. Pacifique occidental (WCPFC)

- **Conclusions de la réunion tenue à Samoa (décembre 2014)**
- **Conclusions du Comité technique et d'accomplissement**
- **Lettre préliminaire sur le PNA**

La représentante de la Commission européenne, Mme Martini, expose les conclusions de la réunion annuelle tenue à Samoa, en mettant l'accent sur le fait que le climat envers l'UE était moins hostile que lors des réunions précédentes. Les relations diplomatiques s'améliorent et elle estime que des progrès peuvent être obtenus en matière de coopération pour certains sujets.

Les principales critiques ont concerné les flottes asiatiques, très présentes dans la région. Elle explique qu'un nouveau Directeur exécutif a été élu, M. Theo, qui possède de l'expérience car il a présidé différents organes dont le Comité technique et d'accomplissement.

En ce qui concerne les mesures de gestion pour le thon tropical, elle souligne qu'aucun changement ne s'est produit par rapport à la situation actuelle. L'approche pluriannuelle et à caractère progressif adoptée l'année dernière pour les thonidés tropicaux a démarré avec une fermeture pour la pêche avec DCP pour les senneurs en haute mer dans les ZEE. La durée de la fermeture serait prolongée d'un mois tous les ans (5 mois en 2015, 6 mois en 2016 et ainsi de suite). L'autre option reposait sur la réduction du nombre équivalent de DCP. Le prolongement de la période de fermeture dépendait de la solution trouvée pour contrecarrer la charge ou le préjudice excessif encouru par les petits États insulaires en développement (PEID).

La mesure prévue en 2015 sera la même que celle appliquée en 2014, c'est-à-dire, quatre mois de fermeture ou la réduction du nombre équivalent de DCP installés. Cette question sera débattue de nouveau à l'avenir. Le positionnement de la Commission sur la possibilité de charge excessive pour les PEID est que ce sont eux qui doivent le démontrer car l'« impact négatif adverse » est un concept indéterminé.

En ce qui concerne le thon rouge, l'UE n'est pas concernée parce que la flotte européenne ne pêche pas cette espèce dans la région. Il existe un comité sous régional du Nord mais l'UE n'est pas représentée. Ils élaborent des propositions qui sont ensuite présentées dans la séance plénière du WCPFC et soumises à approbation.

Il existe aussi un plan pluriannuel pour reconstituer le stock. L'UE a été la seule institution qui a indiqué que la mesure est peu ambitieuse. En réalité, afin de reconstituer le stock (qui se situe maintenant autour de 4 % de sa biomasse de précaution), la proposition japonaise visant une biomasse de 10 % leur semble peu adéquate. De fait, les mesures de l'ICCAT sont beaucoup plus strictes.

Le point positif est qu'un accord a été obtenu sur la stratégie de contrôle des captures et d'évaluation (MSE). Une feuille de route a été approuvée pour le thon blanc. Ensuite, le même modèle sera appliqué pour le reste des stocks.

Le PNA a présenté une proposition cherchant à établir des points de référence pour le listao sur une base de 50 % de la biomasse de reproduction. Ce pourcentage s'avère ambitieux.

La Commission Européenne estime que cette proposition aurait pu être soutenue mais le Japon souhaitait une valeur de 60 % comme point de référence et la proposition n'a finalement pas été approuvée.

En ce qui concerne les requins, une proposition communautaire avait été exposée pour obtenir une politique d'ailerons attachés à bord des navires. Elle n'a pas obtenu le soutien des autres représentants, bien qu'il existe des mesures restrictives dans la région du Pacifique pour les requins comme, par exemple, les zones de fermeture.

En matière d'amélioration de la conformité aux normes, il avait été proposé de la renforcer et d'établir de meilleurs critères pour son évaluation. L'UE souhaite disposer d'un système plus rigoureux. Le Japon n'a pas coopéré sur ce point au cours de la réunion.

Une autre question est celle du recueil de données. Les flottes asiatiques ne fournissent pas de données sur les captures et aucune proposition concrète n'a été approuvée sur cette question. Il n'y a donc pas eu de progrès sur ce point.

En ce qui concerne les DCP, pour l'instant les observateurs collectent des données mais ils souhaiteraient qu'un suivi plus important soit mis en place. Il a été décidé de créer un groupe de travail spécifique sur ce sujet mais aucun document n'a été distribué ni aucun type d'information sur ce sujet n'a été transmise.

Au cours de la réunion du Comité technique et d'accomplissement, la question à souligner est que l'UE a été identifiée comme partie ne fournissant pas de données.

Plusieurs problèmes sont mis en cause car la Commission n'a pas d'observateurs à bord des palangriers, ce qui affecte les flottes d'Espagne et du Portugal.

M. Garat met l'accent sur la gravité liée au fait que la mesure des ailerons attachés ne soit appliquée que par les flottes palangrières européennes. Mme Martini explique que la CE a le soutien des États-Unis et de la plupart des pays du Pacifique, mais pas du Japon, de la Chine et de la Corée. En outre, la Nouvelle-Zélande a des exceptions spécifiques pour la flotte artisanale et pour le requin bleu.

ACTIONS :

- **Le CCPL demande à la Commission d'insister sur les efforts de négociation afin que la politique sur les ailerons attachés pour l'espadon et les requins soit appliquée aux restes des flottes qui opèrent dans la région avec les mêmes conditions que les flottes d'Espagne et du Portugal.**
- **En ce qui concerne la lettre adressée à la Commission pour soutenir son travail dans le PNA, il est approuvé d'envoyer le modèle de lettre proposé par le CCPL, déjà distribué et avec les commentaires des membres.**

6. Mise à jour sur les DCP : Groupe de travail des options de gestion

Mme Martini, représentante de la Commission, signale que la tendance dans la région du Pacifique occidental consiste à critiquer les DCP car ils sont perçus comme ayant un impact négatif sur l'environnement et sur certaines espèces comme le thon obèse. C'est aussi le cas pour l'opinion publique et dans certains marchés comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne, qui ont des politiques d'étiquetage « FAD free » (sans DCP), qui ne reposent pas toujours sur des rapports scientifiques.

La CE ne nie pas que des impacts adverses puissent se produire mais son positionnement consiste à plaider pour une plus grande coordination entre les ORP. L'approche de la CE à cet égard est qu'ils doivent travailler en partant des données scientifiques mais celles-ci ne sont pas toujours disponibles. Ils souhaitent améliorer les données pour obtenir une information plus précise sur le nombre, l'utilisation et la localisation des DCP.

La DG MARE est consciente qu'elle doit améliorer la coordination sur ce sujet et engager plus de débats où ils pourront intervenir et où la perspective de l'industrie et des ONG sera prise en compte, comme c'est le cas pour ce GT1 du CCPL.

La représentante de la CE indique que ces sujets vont être abordés dans le séminaire de Honolulu. Elle souligne qu'ils doivent se montrer plus proactifs pour obtenir une approche commune entre les ORP. Avec cet objectif, la DG MARE va organiser un atelier interne d'information sur les DCP avec des scientifiques d'AZTI (Mme Moreno), des fonctionnaires de l'AIECP et de la DG TRADE, des représentants de l'industrie française et espagnole de la pêche et des ONG afin de cerner globalement la question. Cet atelier à caractère interne pour le personnel de la CE est prévu pour le 25 mars. Un nombre réduit de membres du CCPL sera invité à cet atelier.

En outre, elle indique que dès qu'ils disposeront des rapports et des conclusions des ateliers d'Honolulu et de l'événement interne, ils les feront parvenir au Secrétariat du CCPL.

M. Morón nuance l'importance d'établir une stratégie d'évaluation des scénarios de gestion (MSE). Il faut une vision plus globale sur cette question.

Mme Martini explique que le sujet de la capacité de pêche revêt une grande importance. Pour le moment, ils regrettent de ne pas avoir un processus de développement des systèmes de gestion. Ils doivent réfléchir sur ce thème afin de connaître la meilleure façon de réactiver le processus.

ACTION : Le CCPL fera un suivi des réunions et du travail du WCPFC sur les DCP et la limitation de la capacité de pêche.

7. CIAT

- Conclusions de la réunion sur la capacité de pêche

La représentante de la CE, Mme Martini, expose que les résultats de la réunion annuelle ont déjà été présentés. Une autre réunion extraordinaire a été tenue en octobre. Finalement, un paquet de mesures a été accordé. Il a été décidé que le directeur restera à son poste jusqu'au 26 août 2016 et que le processus de désignation de la présidence devra être révisé.

Une proposition de l'UE avait été que des règles fussent adoptées quand le directeur est absent pour cause de maladie ou de décès. Ils souhaitent que les normes d'élection des différentes fonctions, ainsi que les remplacements se fassent en toute transparence.

Par ailleurs, en ce qui concerne le thon rouge, des limites de captures ont été établies pour les prochaines années. L'UE s'est montrée critique avec la proposition exposée mais ils ont dû l'accepter.

En outre, la question de la capacité de pêche a été abordée. De nombreux pays demandaient son augmentation. Il y a eu beaucoup de polémique sur ce sujet et il faudra donc attendre de voir ce qui sera finalement approuvé. Par ailleurs, les États-Unis n'ont pas obtenu autant de journées en mer comme ils espéraient, car ils ont une capacité « dormante » de 24.000 t qu'ils souhaitent activer.

Un atelier à Cartagena a eu lieu, ainsi qu'une réunion spécifique d'un groupe de travail sur cette question, présidé par le Costa Rica et qui n'a pas beaucoup progressé.

Le Comité scientifique se réunira à la mi-mai et la réunion annuelle se tiendra en juillet. Il est prévu que le même débat soit repris, sans espérer beaucoup de progrès.

M. Morón demande le soutien des ONG pour la défense de la position de l'UE, qui a l'appui total de la flotte de pêche européenne, pour des raisons de cohérence et de responsabilité. Le travail de l'UE au sein du CIAT est une défense presque en solitaire de la limitation de capacité de la flotte approuvée en 2002. La situation peut empirer avec l'arrivée de la flotte des États-Unis. Ils demandent que les ONG se montrent plus actives dans ce forum. M. Goujon soutient la proposition de M. Morón.

8. ICCAT

- Résultats de la réunion plénière (novembre 2014)

La représentante de la CE, Mme Arena, expose les conclusions de la réunion plénière de novembre 2014. La Commission estime que les résultats de cette réunion ont été très satisfaisants, puisque les propositions adoptées ont été pour la plupart les mêmes que celles présentées par l'UE. Elle souligne que l'UE ne recevra pas une lettre de réprimande et s'engage à poursuivre de cette façon à l'avenir.

Le débat s'est centré essentiellement sur trois stocks : thon rouge, thons tropicaux et requins.

1. Thon rouge

- En ce qui concerne le stock de l'Atlantique oriental, l'avis scientifique confirme que les efforts portent leurs fruits alors que, conformément à l'avis scientifique, l'ICCAT pourrait accepter une augmentation modérée et progressive du TAC pour les trois prochaines années, avec une augmentation de + 20% par an, atteignant les RMS estimé 23.000 t. La prochaine révision aura lieu en 2016.
- En ce qui concerne le stock de l'Atlantique occidental, le TAC a été augmenté d'environ 15 % (de 1700 à 2000 t) pour une période de deux ans. L'ICCAT souhaitait établir le document de capture électronique (eBCD) à partir de cette année. Cependant, la première phase ayant traversé de nombreux obstacles opérationnels, cette mise en œuvre aura uniquement un caractère volontaire.

2. Thon tropical

Des mesures comme la disposition de DCP biodégradables ont été incluses. Les dispositions pour le programme d'observateurs régionaux ont été remplacées par une couverture de 100% d'observateurs nationaux.

L'ICCAT a adopté un avis pour la mise en œuvre du programme AOTTP (« Atlantic Ocean Tropical Tagging Program ») à durée quinquennale, cofinancé à 80 % par la Commission européenne (par le biais de la DG DEVCO) avec un coût de 13,5 millions d'euros déboursés à partir de cette année.

L'ICCAT a aussi décidé de créer un groupe de travail spécifique pour les DCP, afin de faire des recommandations pour les options de gestion appropriées en 2016. Ceci est la raison pour laquelle l'UE fortement soutenu la création de ce groupe de travail, qui sera un forum important de discussion entre les scientifiques, les gestionnaires des pêches, représentants de l'industrie et d'autres les parties prenantes.

3. Requins



La seule proposition adoptée pour les requins concerne le requin-taupe bleu. Ils ont insisté sur le besoin d'avoir un meilleur recueil de données et une avance sur l'évaluation du stock.

En ce qui concerne les ailerons attachés, il convient de souligner que l'ICCAT n'a pas approuvé la proposition de l'UE; le nombre de partisans à soutenir cette proposition a augmenté à 15 Parties contractantes des 49 membres en Novembre 2014 (en attendant le nombre de participants ou de Parties contractantes de l'ICCAT a augmenté à 50).

Par ailleurs, suite à plusieurs débats, il a été décidé de modifier le système de VMS et prendre la périodicité de fréquence de quatre heures.

En ce qui concerne la politique des ailerons attachés, M. Garat met l'accent sur le besoin de demander à la CE d'insister pour qu'elle soit aussi approuvée au sein de l'ICCAT car cette norme entraîne de nombreuses conséquences pour la flotte espagnole, comme l'impact sur les coûts d'exploitation ou même des problèmes de sécurité à bord. Il est donc fondamental que tous les opérateurs soient soumis aux mêmes règles du jeu.

En outre, il rappelle que la flotte espagnole de thon rouge n'est pas satisfaite par le résultat de la réunion. L'état du thon rouge était suffisamment favorable pour que les quotas augmentent plus et ils espèrent qu'elles pourront l'être après l'obtention des résultats des nouvelles évaluations scientifiques.

Mme Cornax soutient les propos de M. Garat sur la politique des ailerons attachés. Elle estime que la CE doit présenter de nouvelles voies pour que toutes les flottent respectent cette réglementation.

M. García félicite la Commission pour son travail de leadership dans le débat sur les DCP, aussi bien au sein de l'ICCAT que d'autres ORP.

D'autre part, M. Garat indique qu'actuellement il existe une fermeture pendant les mois d'octobre et de novembre pour l'espadon en Méditerranée, ce qui entraîne de nombreux problèmes pour la flotte palangrière de surface.

Il explique que cette fermeture est plus nécessaire en avril, mai et juin afin d'éviter la capture des juvéniles. Il espère que la mesure sera modifiée pour assurer la rentabilité de la flotte. Sinon, certains navires devront être dépecés.

La représentante de la CE, Mme Arena, a répondu aux questions. En ce qui concerne les requins, la CE continuera à soutenir l'initiative des ailerons attachés. Ils sont prêts à écouter toutes les idées qui pourraient aider à promouvoir le soutien d'autres pays à se joindre à cette mesure.

En ce qui concerne la période de fermeture pour l'espadon, elle dit que tout changement à la période de l'interdiction devrait avoir une base scientifique et la justification.

Le Secrétaire général du CCPL, M. Rodríguez, s'intéresse à l'application de la réglementation sur les ailerons attachés et, en particulier, il souhaite connaître si le rapport annuel de la Commission va inclure une analyse de l'accomplissement et de l'impact socio-économique pour les flottes nationales des EEMM, tel qu'exige le règlement en vigueur. En outre, il demande à la Commission s'ils souhaitent d'obtenir un retour d'information de la part du CCPL sur cette question.

Mme Arena indique que ceci pourrait être discuté à la prochaine réunion. Il a dit qu'il n'a pas été en mesure de donner une réponse claire, puisque son unité ne traite pas avec le présent règlement.

9. Protocole d'accord (« MoU ») COMHAFAT – CCPL : actions d'avenir

Le représentant de la CE, M. Cervantes, indique que la COMHAFAT a demandé une aide financière à l'UE afin de mettre en œuvre des activités d'intérêt commun. Étant donné qu'il existe un cadre réglementaire défini dans le FEAMP pour aider les organisations internationales, le programme opérationnel de travail de la DG MARE pour 2015 a réservé un fonds nominatif de 150.000 euros pour la COMHAFAT.

La Commission attend que la COMHAFAT envoie une proposition concrète, incluant les activités qu'ils vont réaliser, afin de formaliser et concrétiser cette aide.

M. Morón explique que la COMHAFAT, par le biais de son Secrétaire général, souhaite compter avec le soutien du CCPL pour organiser des séminaires ou des ateliers qui abordent certaines des questions suivantes, qui ont été identifiées comme étant prioritaires :

- Développement d'un programme régional d'observateurs en Afrique occidentale et coopération pour la formation d'observateurs scientifiques dans des pays tiers. D'autres sujets à considérer sont l'harmonisation des conditions d'inspection et celles de délivrance des licences.
- Lutte contre la pêche INDNR et coordination des autorités de contrôle pour renforcer la mise en œuvre de plans d'action régionaux.
- Analyse des éléments, de la promotion et de la transparence pour les accords durables de pêche.
- Soutien aux femmes impliquées dans les tâches de traitement de l'information adéquate sur les questions d'hygiène et de qualité.

Suite à un échange d'opinion entre les membres, le représentant de la CE signale que le plus important est que la COMHAFAT présente à la DG MARE le plus vite possible, un formulaire de demande de subvention compris la description de l'action, les coûts associés, ligne de temps et d'autres détails afin d'établir un accord de subvention officiel et d'approuver l'aide au plus vite et de manière formelle.

ACTION :

- **À la demande de la COMHAFAT, le Secrétariat du CCPL suivra cette question de près et leur fournira le soutien technique et logistique nécessaire pour qu'ils présentent une proposition valable à la Commission. Le GT1 sera informé des actions mises en œuvre en faveur de cette initiative, ainsi que des progrès obtenus, le cas échéant.**

10. Séminaire sur les aspects principaux de la dimension externe de la PCP

M. Goujon précise que ce séminaire est en cours d'organisation.

Il indique que l'audience ou le public objectif sont les autorités des États membres, les administrations nationales, les organisations régionales, la COI, les ONG et l'industrie, entre autres.

Le séminaire aura lieu à la mi-septembre. La date sera fixée après avoir étudié le calendrier des réunions et des événements internationaux de pêche pendant le troisième trimestre. L'idée consiste à organiser un séminaire de deux jours, qui inclura des visites ou événements sociaux. Les deux candidats finalistes pour la tenue de la réunion sont Las Palmas de Gran Canaria ou la côte du Pays Basque.

Une autre idée consiste à préparer un glossaire qui pourra recueillir les points importants et qui pourra être distribué aux participants avant la réunion.

Il faut encore débattre et décider les messages clairs qui seront transmis et les sujets à aborder au cours de cette conférence internationale.

M. Suárez-Llanos soutient l'idée et signale qu'il souhaiterait que, outre les questions environnementales, sociales et économiques, l'aspect de la durabilité soit aussi abordé. En outre, il indique qu'ARVI organise un atelier d'une demi-journée sur la dimension externe, en particulier, sur les accords de pêche, les organisations régionales de pêche et les investissements des entreprises de pêche dans des pays tiers. L'évènement aura lieu le 25 juin au siège d'ARVI à Vigo.

Mme Gorez signale que la création d'un cadre qui encourage la transparence des investissements des projets de coopération dans des pays tiers est une question très importante.

M. Trujillo propose d'inclure les aspects sociaux et d'emploi de la durabilité.

M. Rodríguez explique que l'idée du Secrétariat du CCPL consiste à proposer un format dynamique, avec des panels d'experts de 4 ou 5 personnes, modérateurs et une grande interaction. Les trois piliers du programme sont :

1. Le cadre juridique et réglementaire de la DE de la PCP: les accords de pêche et les ORGP
2. La durabilité environnementale, économique et sociale ; et

3. la transparence et la gouvernance (utilisation des fonds de coopération, contrôle et inspection, etc.).

Le Secrétariat du CCPL demande que les personnes intéressées aient un rôle actif dans le comité d'organisation et coopèrent pour contacter leurs administrations nationales afin d'obtenir un financement supplémentaire et leur participation au séminaire.

ACTION :

- **Le Secrétariat du CCPL continuera de travailler à la préparation de ce séminaire conjointement avec le comité organisateur créé *ad hoc* pour cette question et informera périodiquement les membres des progrès réalisés.**

4. Divers

M. Goujon indique que la CE a reçu et lu l'avis du CCPL sur les navires attachés.

M. Garat précise qu'une question a été posée au Parlement européen sur les rapports reçus et la Commission a signalé que les États membres ont présenté des rapports incomplets sur le respect du règlement. Il demande au CCPL de demander des précisions sur ce rapport.

Mme Gorez informe que le 31 mars CAPE et WWF organiseront un séminaire dans le Parlement européen sur la question de la mise en œuvre de la politique externe. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un événement public, une petite représentation du CCPL sera invitée.

M. Rodríguez explique que le Secrétariat du CCPL reçoit des invitations pour coopérer et participer à des réunions concernant des projets européens à thématiques variées (DISCARDLESS, MAREFRAME, MYFISH, GAP2, etc.). Il souhaite savoir si les membres pensent que le Secrétariat doit prendre contact et assister à ces réunions, afin d'informer ultérieurement les groupes de travail.

Les membres sont d'accord pour que le Secrétariat participe et distribue ultérieurement toute l'information de projets qui pourraient être intéressants.

ACTION :

- Le Secrétariat demandera à la CE l'information manquante qui doit être fournie par les États membres sur la question parlementaire posée au sujet du « finning » et sur l'impact socio-économique découlant de l'application de la réglementation sur les ailerons attachés des requins.
- Le Secrétariat assistera aux réunions en qualité d'observateur des projets / initiatives externes qui pourraient être d'intérêt pour le CCPL et ensuite fournira toute information pertinente aux membres sur le processus et les résultats (ordre du jour, procès-verbaux, présentations, etc.)

5. Lieu et date de la prochaine réunion

Il est accordé que les prochaines réunions se tiennent à Bruxelles au mois d'octobre.

La séance est levée à 13.20h.

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL 1

1. Michel Goujon. ORTHONGEL
2. Erik Olsen. Living Sea
3. Sandra Sanmartin. EBCD
4. Julio Morón. OPAGAC
5. Beatrice Gorez. CFFA-CAPE
6. Mercedes Rodríguez. OPP-Lugo
7. Marc Ghiglia. UAPF
8. Pablo Lourenzo. AIPCE
9. Emil Remisz. NAPO
10. Juan Manuel Trujillo. ETF
11. Juan Manuel Liria. FEOPE/CEPESCA
12. Raúl García. WWF
13. Mireille Thom. WWF
14. Javier Garat. FEOPE/CEPESCA
15. Björn Stockhausen. Seas at Risk
16. José Antonio Suárez-Llanos. ANAMER/AGARBA/ANAPA.
17. María José Cornax. OCEANA

OBSERVATEURS

1. Seppo Nurmi. EC DG MARE
2. Angela Martini. EC DG MARE
3. Antonio Cervantes. EC DG MARE
4. Alina Seebacher. EC DG MARE
5. Francesca Arena. EC DG MARE
6. Irene Vidal. EJF
7. Alexandre Rodríguez. LDAC
8. Manuela Iglesias. LDAC
9. Marta de Lucas. LDAC